

AAP Franco-Allemand (ANR-DFG) en Sciences Humaines et Sociales (FRAL) 2017

Check-List commune

- Avez-vous bien utilisé le formulaire de soumission (document scientifique) disponible sur le site de l'ANR et de la DFG pour la description de votre projet ? Ce formulaire ne doit pas avoir été modifié et commencer par la page de garde. Une version anglaise de ce formulaire est disponible sur demande.
- Avez-vous bien déposé votre dossier auprès de l'ANR (<https://aap.agencerecherche.fr/>) ET auprès de la DFG (<https://elan.dfg.de/>) ?
- Avez-vous bien déposé, en annexe, un document scientifique au format Word, en plus de la version pdf ?
- La partie scientifique du document scientifique (2.1 à 3.2 inclus) n'excède-t-elle pas 60 000 signes (espaces, notes de bas de page, tableaux inclus) ? Avez-vous bien mentionné le nombre de signes global de cette partie scientifique à la fin de la section 3.2 ?
- Les CV de tous les participants directs au projet figurent-ils dans le document scientifique ?
- La taille des CV n'excède-t-elle pas 2 pages (par CV) ?
- Le nombre de publications intégrées aux 2 pages de CV n'excède-t-elle pas le nombre de 10 ?
- Les données du document scientifique (budgétaires, administratives, etc.) sont-elles bien identiques à celles saisies sur les systèmes informatiques de l'ANR et de la DFG ?
- L'aide demandée a-t-elle bien été justifiée ?
- Les documents scientifiques sont-ils bien rédigés intégralement en français et en allemand ou en anglais (justification des dépenses et CV compris) ?

Check-list ANR

- L'implication des participants directs de l'équipe française a-t-elle bien été exprimée en personnes.mois ? (sur le document scientifique)
- Les membres (connus) de l'équipe scientifique des différents partenaires sont-ils renseignés sur <https://aap.agencerecherche.fr/> (onglet fiches partenaires) ?
- Avez-vous bien justifié (en français) le budget de l'équipe allemande dans la version française du document scientifique ?
- Avez-vous déposé sur <https://aap.agencerecherche.fr/>, en annexe (onglet « document scientifique ») et au format pdf, la version allemande de votre projet déposée auprès de la DFG (sauf dans le cas où vous avez déposé la même version anglaise aux deux agences) ? Le nom du fichier devrait être : « acronyme_vers_allde ».
- Sur <https://aap.agencerecherche.fr/> votre partenaire allemand figure-t-il bien parmi les partenaires du projet (case « partenaire étranger » cochée, case « partenaire sans financement » non cochée, le montant de l'aide demandée à la DFG doit être saisie dans les données financières. Le coordinateur allemand doit être désigné comme « référent pays », surtout s'il y a plusieurs partenaires allemands).
- Seul le montant global l'aide demandée, tant française qu'allemande, sera renseigné sur <https://aap.agencerecherche.fr/> (il ne sera pas possible d'y remplir les montants par postes budgétaires). Ces montants devront être identiques à ceux renseignés sur le document scientifique (formulaire de soumission) où ils seront détaillés et justifiés.

NB : Il n'est plus nécessaire de signer le document administratif et financier. Chaque responsable scientifique de chaque partenaire français sollicitant une aide (cela ne concerne pas les partenaires allemands) s'engage formellement (simple case à cocher – disponible à partir du 01/03/2017 – sur <https://aap.agencerecherche.fr/>) sur le fait que sa hiérarchie et les personnes habilitées à engager juridiquement l'établissement gestionnaire de l'aide (c'est-à-dire le futur bénéficiaire, récipiendaire de l'aide et cocontractant de l'ANR le cas échéant), ou leurs représentants ont donné leur accord à sa démarche de soumission en cours et que les informations relatives à la proposition leur ont été communiquées.